



CODE DE VIE

Service d'hébergement

CENTR'HOMMES CHARLEVOIX

Hébergement

Mars 2022

Bienvenue chez Centr'hommes Charlevoix.

Afin que votre séjour soit agréable et profitable, veuillez prendre connaissance du code de vie du service d'hébergement et le respecter.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------|---|
| 1. STABILITÉ..... | 2 |
| 2. RESPECT..... | 2 |
| 3. ACCUEIL | 3 |
| 4. ACCOMPAGNEMENT | 4 |
| 5. HORAIRES..... | 4 |
| 6. REPAS | 5 |
| 7. PROPRETÉ DES LIEUX | 5 |
| 8. HYGIÈNE PERSONNELLE..... | 6 |
| 9. EFFETS PERSONNELS et ARGENT | 6 |
| 10. ALCOOL et DROGUES..... | 6 |
| 11. CIGARETTES et VAPOTEUSE..... | 7 |
| 12. VIDÉOSURVEILLANCE..... | 7 |
| 13. TÉLÉVISION et MULTIMÉDIAS..... | 7 |
| 14. VISITES et SORTIES..... | 7 |
| 15. APPELS TÉLÉPHONIQUES..... | 8 |
| 16. MÉDICAMENTS | 8 |
| 17. FACTURATION..... | 8 |
| 18. DÉPART | 8 |

Lors de votre séjour chez Centr'hommes Charlevoix, il y a certaines habitudes de vie à prendre afin de respecter le lieu physique et les gens qui y demeurent. Nous avons besoin de vous afin que l'hébergement reste un lieu agréable à vivre.

Certaines de ces habitudes font déjà partie de votre vie, elles vous permettront d'améliorer votre autonomie, votre gestion du temps et votre respect envers autrui. Centr'hommes Charlevoix est un lieu de responsabilisation et non pas uniquement un lieu alternatif d'hébergement, c'est pourquoi votre implication est primordiale.

1. STABILITÉ

Vous devez avoir **stabilisé votre santé mentale** ou être en processus de le faire et participer à tous les suivis nécessaires au maintien de vos acquis.

Vous devez également avoir **cesser de consommer de l'alcool et/ou de la drogue** et participer aux suivis nécessaires au maintien de votre sobriété. La consommation d'alcool, drogue ou autres substances fortement stimulantes sont INTERDITES pendant le séjour.

2. RESPECT

Le respect des lieux et des personnes est essentiel au bon fonctionnement du service d'hébergement.

- **Nous ne tolérons aucun propos ou acte de nature :**
 - Raciste : attitude d'hostilité systématique à l'égard d'un groupe déterminé de personnes (blagues racistes, préjuger, propos haineux);
 - Misogyne : qui éprouve du mépris voir de la haine pour les femmes et qui témoigne de ce mépris (blagues sur les femmes, préjuger propos haineux);
 - À connotation sexuelle : avance, invitation, sous-entendu, tentative de séduction ou tout autre propos malaisant;
 - Homophobe : qui manifeste une hostilité à l'égard des homosexuels (blagues homophobes, préjuger, propos haineux);
 - Diffamatoire : informations fausse, médisance, et propos qui porte atteinte à la réputation;
 - Injurieuse : propos qui blesse de manière grave et consciente.

- **Nous ne tolérons aucun harcèlement sexuel :**
 - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

3. ACCUEIL

L'accompagnateur sera heureux de vous faire faire un tour des lieux et de vous indiquer votre chambre. Avant cela, vous devrez effectuer 3 étapes.

VÉRIFICATION

Vous devrez vider le contenu de vos poches et de tous vos sacs et effets personnels que vous apportez avec vous.

- RAPPEL : il est interdit d'avoir en votre possession drogue ou alcool;
- Il est interdit d'avoir en votre possession des armes ou tout objet pouvant constituer un danger pour vous-même ou pour les autres personnes. Si un objet est jugé dangereux par les accompagnateurs, il sera consigné et remis à la fin de votre séjour.

Si, durant votre séjour, vous apportez des effets personnels de l'extérieur, nous devons à nouveau vérifier vos biens;

- Si nous avons des doutes quant aux effets personnels qui se trouvent dans votre chambre, nous pouvons procéder à une vérification en tout temps. En cas de REFUS de vérification, l'accompagnateur peut prendre la décision de vous expulser sur le champ.

N.B : la vérification se fera, en tout moment, en votre en présence.

MÉDICAMENTS

- Vous devez remettre vos médicaments à l'accompagnateur qui vous accueille (voir section 15 sur les médicaments).

HYGIÈNE



- Des draps, serviette, pyjama et une paire de pantoufle vous seront remis;
- Une douche sera exigée dès votre arrivée. Si l'arrivée se fait durant la nuit, vous attendrez au lendemain matin;
- Vous devrez procéder au lavage de tout votre linge.

4. ACCOMPAGNEMENT

Une démarche individuelle devra être faite. Cela implique une réflexion personnelle face à vos besoins. Des rencontres individuelles seront planifiées afin d'échanger sur votre vécu personnel, vos choix face à votre futur et l'évaluation de vos démarches en lien avec vos objectifs.

- Encore une fois, Centr'hommes Charlevoix est un lieu de responsabilisation et non pas uniquement un lieu alternatif d'hébergement. Vous devez aussi, comme citoyen d'une collectivité, participer à des démarches collectives dont le but est d'améliorer nos conditions de vie. Vous vous engagez donc à participer à des ateliers et/ou des activités de bénévolat hebdomadaires.
- Vous acceptez de participer à un suivi psychosocial ou à tout autre suivi en lien avec votre santé mentale ou en lien avec d'autres problématiques identifiées.
- Des notes seront prises tout au long de votre séjour et partagées en toute confidentialité entre les accompagnateurs et l'intervenante afin de vous mener à l'atteinte de vos objectifs.

5. HORAIRES

| | LUNDI au VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|------------|---|----------------------------|---|
| 7h-9h30 | Lever/douche Déjeuner | | Brunch Libre |
| 9h30-11h30 | Plan de match de la journée Démarches personnelles | Ménage de l'hébergement | |
| 11h30-13h | Diner | | |
| 13h-13h30 | Sortie extérieure | | |
| 14h-16h | Démarches personnelles/activités | Libre | |
| 16h-18h | Souper | |  |
| 18h-22h | Libre | |  |

- Il est interdit de rester dans vos chambres durant les heures de démarches personnes/marche.
- L'heure pour faire du lavage est entre 9H et 17H;
- L'heure de rentrer à l'hébergement et pour se retirer dans les chambres est 22H, à moins **d'une raison valable jugée par la personne de garde;**
- **Vous devez dormir sur place sauf sur autorisation*.**

*Vous devez en faire la demande à l'accompagnateur responsable 24 heures à l'avance.

6. REPAS

- La nourriture est accessible entre 7h00 le matin et 21h30 le soir. Chacun est responsable de préparer ses propres repas;
- Dernière collation du soir = maximum 21h30;
- Les repas et les collations doivent être pris dans la salle à manger exclusivement;
- **Aucune nourriture n'est tolérée dans les chambres;**
- Vous devez vous conformer aux règles d'hygiène de base avant de préparer votre repas;
- L'accès à la caféine est contrôlé pour favoriser le rétablissement de tous. Deux cafés le matin avec caféine est autorisé, vous ne pourrez consommer que du café décaféiné le reste de la journée.

7. PROPRETÉ DES LIEUX

Chacun est responsable de maintenir les lieux d'hébergement propres.

Cela implique que nous comptons sur vous pour :

- Maintenir votre chambre dans un état de propreté adéquat;
- Participer aux tâches sur l'entretien ménager des lieux communs (salle de bain, cuisine, passage, salon);
- Nettoyer vous-même tous dégâts que vous auriez causés;

- Veiller à remettre la cuisine dans un état de propreté après chaque repas en respectant rigoureusement les règles d'hygiène en vigueur (ramasser nourriture, laver table, comptoirs, laver la vaisselle, etc.).

8. HYGIÈNE PERSONNELLE

Le bien-être d'une vie de groupe implique que chacun veille à entretenir une hygiène personnelle minimale :

- Douche quotidienne
- Brossage de dents quotidien
- Laver son linge au moins une fois par semaine

9. EFFETS PERSONNELS et ARGENT

Le service d'hébergement Centr'hommes Charlevoix n'est pas responsable des vols ou des bris qui pourraient survenir à vos effets personnels.

- Il est de votre responsabilité de garder le moins d'argent liquide en votre possession et de le conserver sur vous en tout temps;
- Ne laissez jamais d'objets de valeur sans surveillance. Vous pouvez demander à l'accompagnateur de les mettre sous clés au besoin;
- Les échanges d'objet ou les prêts d'argent ou d'objets entre personnes hébergées sont interdits et ce pour éviter des situations d'abus;
- Il est interdit de jouer à l'argent (poker et autres jeux).

10. ALCOOL et DROGUES

- Tel que mentionné plus haut, l'alcool et les drogues (incluant le cannabis) sont interdits en tout temps;
- En séjournant à notre hébergement, vous vous êtes engagé dans une démarche d'implication et votre budget doit être priorisé pour la location d'un logement.

11. CIGARETTES et VAPOTEUSE

- **Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur.**
- Vous pouvez fumer la cigarette et la vapoteuse à l'extérieur en s'assurant de garder une distance minimale de 9 mètres (30 pieds) de la porte comme le stipule la loi anti-tabac. Les mégots doivent être déposés à l'endroit prévu.
- Notez que la porte du service d'hébergement est barrée entre 22h et 7h le matin. Si vous sortez à l'extérieur durant la nuit, **notre système d'alarme se déclenchera** et vous ne pourrez plus entrer.

12. VIDÉOSURVEILLANCE

- Notre service d'hébergement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes. La Commission d'accès à l'information du Québec ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec ont été consultés.
- Les images sont conservées pendant une durée indéterminée et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de Centr'hommes Charlevoix et par la Sureté du Québec.
- Pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter la direction en écrivant à direction@centrehommescharlevoix.org

13. TÉLÉVISION et MULTIMÉDIAS

- La semaine, prenant en considération votre démarche d'implication, l'accès à la télévision n'est pas autorisé de 10h à 11h30 et de 13h30 à 16h.
- Il est interdit de visionner ou de faire visionner à d'autres personnes du matériel à caractère pornographique ou violent.

14. VISITES et SORTIES

- Aucune visite n'est tolérée sauf sur autorisation de la direction;
- Il est demandé de ne pas flâner aux alentours du dépanneur OTIS;

- **Chaque fois que vous sortez de l'hébergement, vous devez informer l'accompagnateur de l'heure à laquelle vous prévoyez revenir.**

15. APPELS TÉLÉPHONIQUES

- Vous avez accès au téléphone de l'hébergement;
- Les appels personnels ne doivent pas dépasser 15 minutes;
- Aucun appel ne devra être reçu après 21h le soir ou avant 8h le matin;
- La sonnerie de votre téléphone cellulaire doit être éteinte entre 22h et 7h.

16. MÉDICAMENTS

- Les médicaments sont tenus dans une pharmacie sous clé. Au moment de les prendre, demandez-les à l'accompagnateur qui vous les remettra;
- Il est de votre responsabilité de prendre vos médicaments selon la posologie indiquée, au même titre que si vous étiez dans votre milieu personnel;
- Vous devez respecter la prise de vos médicaments selon la posologie prescrite en tout temps.

17. FACTURATION

- 1^{ère} semaine : GRATUIT
- Par la suite : 5\$/jour
- Vous recevrez une facture à chaque semaine de votre séjour à régler au plus tard dans la semaine suivante.

18. DÉPART

- Vous vous engagez à remettre votre chambre dans l'état qu'elle était à votre arrivée (ménage, laver les draps, etc.) ainsi qu'à remettre tous les biens qui vous ont été prêtés, notamment pyjama et pantoufles lavés;

- Tout effet personnel non récupéré et laissé à la fin de votre séjour sera distribué à la communauté ou jeté;
- Vous serez invité à compléter un sondage d'évaluation;
- Un suivi post-hébergement vous sera offert, celui-ci vous permettra de poursuivre vos objectifs et de maintenir les acquis développés lors de votre séjour. Vous aurez la possibilité de continuer à participer aux activités de groupe offert par Centr'hommes Charlevoix.

Bon séjour parmi nous!

Pour les situations non décrites dans le code de vie et dans le but de maintenir le respect d'une vie de groupe tout en favorisant l'atteinte des objectifs personnels d'hébergement, les accompagnateurs du service d'hébergement ont le devoir d'établir les règles qui devraient s'appliquer lors de situations non décrites dans ce document;

Vous avez le droit de porter plainte relativement aux services reçus en faisant parvenir un courriel à la direction générale :

direction@centrehommescharlevoix.org;

Votre séjour prendra fin si vous ne respectez pas les dispositions du code de vie.